

ENERGY classic 15 l

WM 0712772

Numéro de commande: 0712772

Version 8.2

Date de révision 12.10.2020

Date d'impression 10.12.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ENERGY classic 15 l
numéro d'identification : 61306

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : détergents pour lave-vaisselle
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6
1401 BAULERS
Téléphone : +3223520400
Téléfax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Corrosion cutanée, Catégorie 1	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement	: Danger	
Mentions de danger	: H290 H314	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence	: P102	Tenir hors de portée des enfants.

ENERGY classic 15 I

WM 0712772

Numéro de commande: 0712772

Version 8.2

Date de révision 12.10.2020

Date d'impression 10.12.2021

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
hydroxyde de sodium

Etiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 01-2119457892-27-XXXX	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 SCL ≥ 5 % 1A; H314 2 - < 5 % 1B; H314 0,5 - < 2 % 2; H315 0,5 - < 2 % 2; H319	≥ 5 - < 10
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	64-02-8 200-573-9 01-2119486762-27	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373	≥ 3 - < 5

ENERGY classic 15 I

WM 0712772

Numéro de commande: 0712772

Version 8.2

Date de révision 12.10.2020

Date d'impression 10.12.2021

hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3 01-2119487136-33	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Met. Corr. 1; H290 SCL ≥ 5 % 1A; H314 2 - < 5 % 1B; H314 0,5 - < 2 % 2; H315 0,5 - < 2 % 2; H319	≥ 1 - < 2
------------------------	--	--	-----------

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Protéger l'œil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

ENERGY classic 15 I

WM 0712772

Numéro de commande: 0712772

Version 8.2

Date de révision 12.10.2020

Date d'impression 10.12.2021

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas

ENERGY classic 15 I

WM 0712772

Numéro de commande: 0712772

Version 8.2

Date de révision 12.10.2020

Date d'impression 10.12.2021

boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : détergents pour lave-vaisselle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
hydroxyde de sodium	1310-73-2	VLE 8 hr	2 mg/m ³	2018-10-03	BE OEL
Information supplémentaire	:	M: Lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage			
hydroxyde de potassium	1310-58-3	VLE 15 min	2 mg/m ³	2018-10-03	BE OEL
Information supplémentaire	:	M: Lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage			

DNEL

hydroxyde de sodium
1310-73-2:

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux
Valeur: 1,5 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques
Valeur: 3 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation

ENERGY classic 15 I

WM 0712772

Numéro de commande: 0712772

Version 8.2

Date de révision 12.10.2020

Date d'impression 10.12.2021

**éthylenediaminetétraacétate
de tétrasodium
64-02-8:**

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux, Long terme
- effets systémiques
Valeur: 0,6 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux,
Effets systémiques
Valeur: 1,2 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux, Long terme
- effets systémiques
Valeur: 25 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 1,5 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 3,0 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 2,8 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 1,5 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
Valeur: 2,8 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 0,6 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,6 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 1,2 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
Valeur: 1,2 mg/m3

ENERGY classic 15 I

WM 0712772

Numéro de commande: 0712772

Version 8.2

Date de révision 12.10.2020

Date d'impression 10.12.2021

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 25 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 25 mg/kg

hydroxyde de potassium
1310-58-3: : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 1 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 1 mg/m³

PNEC

éthylenediaminetétraacétate
de tétrasodium
64-02-8:

: Eau douce
Valeur: 2,2 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,22 mg/l

Sol
Valeur: 0,72 mg/kg

STP
Valeur: 43 mg/l

intermittent release
Valeur: 1,2 mg/l

Eau douce
Valeur: 2,8 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,28 mg/l

intermittent release
Valeur: 1,6 mg/l

STP
Valeur: 57 mg/l

Sol
Valeur: 0,95 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

ENERGY classic 15 I

WM 0712772

Numéro de commande: 0712772

Version 8.2

Date de révision 12.10.2020

Date d'impression 10.12.2021

- | | |
|--|---|
| Matériel | : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374. |
| Remarques | : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). |
| <u>Protection de la peau et du corps</u> | : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| <u>Protection respiratoire</u> | : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:
Filtre ABEK-P3 |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- | | |
|-------------------|--|
| Conseils généraux | : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. |
|-------------------|--|

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| Aspect | : liquide |
| Couleur | : clair |
| Odeur | : caractéristique |
| Seuil olfactif | : Donnée non disponible |
| pH | : 12,2, Concentration: 10,00 g/l |
| Point/intervalle de fusion | : Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (liquides) | : Donnée non disponible |
| Vitesse de combustion | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : Donnée non disponible |
| Densité relative | : Donnée non disponible |
| Densité | : 1,161 g/cm ³ |
| Hydrosolubilité | : Donnée non disponible |
| Solubilité dans d'autres solvants | : Donnée non disponible |

ENERGY classic 15 I

WM 0712772

Numéro de commande: 0712772

Version 8.2

Date de révision 12.10.2020

Date d'impression 10.12.2021

Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

ENERGY classic 15 I

WM 0712772

Numéro de commande: 0712772

Version 8.2

Date de révision 12.10.2020

Date d'impression 10.12.2021

Toxicité aiguë par inhalation	: Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Donnée non disponible
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Pas classé(e)
Cancérogénicité	: Pas classé(e)
Toxicité pour la reproduction	: Pas classé(e)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité par aspiration	: Pas classé(e)
Information supplémentaire	: Donnée non disponible

Composants:

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Corrosif

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

64-02-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg

DL50 : 1.780 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 1 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

hydroxyde de potassium

ENERGY classic 15 I

WM 0712772

Numéro de commande: 0712772

Version 8.2

Date de révision 12.10.2020

Date d'impression 10.12.2021

1310-58-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 273 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë : 500,0 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

DL50 oral Rat, mâle: 333 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Lapin
Résultat: Corrosif
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Type: Test de Ames
Espèce utilisée pour le test: Salmonella typhimurium
Résultat: négatif

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 33 - 189 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 125 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 76 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 40,4 mg/l
CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 76 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 22 mg/l
Durée d'exposition: 15 mn

éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium

64-02-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

ENERGY classic 15 I

WM 0712772

Numéro de commande: 0712772

Version 8.2

Date de révision 12.10.2020

Date d'impression 10.12.2021

	Type de Test: Essai en statique
	CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 500 mg/l Durée d'exposition: 96 h
	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h
	NOEC (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 25,7 mg/l Durée d'exposition: 35 d
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: DIN 38412
	CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): 140 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: DIN 38412
	NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 25 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour les algues	: CE50 (Scenedesmus obliquus): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 300 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries	: EC20 (boue activée): > 500 mg/l Durée d'exposition: 30 mn Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 36,9 mg/l Durée d'exposition: 35 d Espèce: Brachydanio rerio Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 25 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50: 156 mg/kg Durée d'exposition: 14 d Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
hydroxyde de potassium 1310-58-3:	
Toxicité pour les poissons	: (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 880 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
	CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 80 mg/l Durée d'exposition: 96 h

ENERGY classic 15 I

WM 0712772

Numéro de commande: 0712772

Version 8.2

Date de révision 12.10.2020

Date d'impression 10.12.2021

	CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 165 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 660 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les algues	: CE50 : 1.337 mg/l Durée d'exposition: 120 h
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries lumineuses)): 22 mg/l Durée d'exposition: 15 mn
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50: 850 mg/kg Durée d'exposition: 90 d

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Composants:

hydroxyde de sodium 1310-73-2:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium 64-02-8:

ThOD : 262 mg/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

hydroxyde de sodium 1310-73-2:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

hydroxyde de potassium 1310-58-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

ENERGY classic 15 I

WM 0712772

Numéro de commande: 0712772

Version 8.2

Date de révision 12.10.2020

Date d'impression 10.12.2021

plus..

Composants:

hydroxyde de potassium

1310-58-3:

Evaluation

: Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Code des déchets	Le code européen des déchets 20 01 29 Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR	: 1719
IMDG	: 1719
IATA	: 1719

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium)
IMDG	: CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (sodium hydroxide)
IATA	: Caustic alkali liquid, n.o.s. N'est pas autorisé au transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: 8
IMDG	: 8
IATA	: 8

14.4 Groupe d'emballage

ENERGY classic 15 I

WM 0712772

Numéro de commande: 0712772

Version 8.2

Date de révision 12.10.2020

Date d'impression 10.12.2021

ADR

Code de classification : C5
Groupe d'emballage : II
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
No EMS Numéro : F-A, S-B

IATA

(Cargo) : Caustic alkali liquid, n.o.s. N'est pas autorisé au transport
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Contenu en composés : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24

ENERGY classic 15 I

WM 0712772

Numéro de commande: 0712772

Version 8.2

Date de révision 12.10.2020

Date d'impression 10.12.2021

organiques volatils (COV)

novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Non applicable

Conformément au règlement
relatif aux détergents CE
648/2004

: <5% EDTA et sels, polycarboxylates

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification:	H290	Méthode de calcul
	H314	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
	H318	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances

ENERGY classic 15 I

WM 0712772

Numéro de commande: 0712772

Version 8.2

Date de révision 12.10.2020

Date d'impression 10.12.2021

chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000003442